



Assemblée générale

Distr. limitée
17 février 2020
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Cinquante-neuvième session
Vienne, 23 mars-3 avril 2020

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
7. Questions relatives :
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.
10. Rôle futur et méthode de travail du Comité.
11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.



15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.
16. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixantième session du Sous-Comité juridique.

Annotations¹

2. Élection à la présidence

Au paragraphe 37 de sa résolution [73/91](#), l'Assemblée générale a approuvé la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2020-2021 et est convenue que le Comité et ses sous-comités éliraient les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives en 2020, conformément à cette composition.

À sa soixante et unième session, le Comité a noté que les États d'Asie et du Pacifique avaient approuvé la candidature de Setsuko Aoki (Japon) à la présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2020-2021 ([A/73/20](#), par. 370).

5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace ([A/AC.105/C.2/115](#)).

6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Au paragraphe 5 de sa résolution [74/82](#), l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa cinquante-neuvième session, convoquer de nouveau son groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

À sa cinquante-sixième session, le Sous-Comité est convenu qu'il convoquerait de nouveau le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 pour toute la durée du plan de travail pluriannuel, jusqu'en 2020, conformément aux modalités de travail établies ([A/AC.105/1122](#), par. 73, et annexe I, par. 4 et 8).

Le Groupe de travail sera saisi d'un projet révisé de document d'orientation établi par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50, à savoir « Le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace : perspectives actuelles et futures » ([A/AC.105/C.2/L.313](#)).

7. Questions relatives :

- a) **À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique**
- b) **Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications**

Au paragraphe 5 de sa résolution [74/82](#), l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa cinquante-neuvième session, convoquer de nouveau son groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

¹ Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

À sa trente-neuvième session, en 2000, le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail n'examinerait que les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/738, par. 108).

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les informations reçues des États membres du Comité sur les législations et pratiques nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/865/Add.23 et A/AC.105/865/Add.24), d'une note du Secrétariat contenant les réponses des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des observateurs permanents auprès du Comité aux questions relatives aux vols suborbitaux effectués aux fins de missions scientifiques et/ou du transport d'êtres humains (A/AC.105/1039/Add.13 et A/AC.105/1039/Add.14), d'une note du Secrétariat présentant les observations d'États membres et d'observateurs permanents du Comité concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1112/Add.7 et A/AC.105/1112/Add.8), d'une note du Secrétariat contenant des informations sur tout cas pratique qui justifierait de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1226) et d'un rapport du Secrétariat contenant une brève rétrospective de l'examen de la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/769/Add.1).

8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/74/20, par. 261).

9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point relatif au renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/74/20, par. 261).

Le Sous-Comité sera saisi du rapport de la Conférence sur le droit de l'espace et les politiques spatiales coorganisée par l'ONU, la Turquie et l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, tenue à Istanbul (Turquie) du 23 au 26 septembre 2019 (A/AC.105/1222).

10. Rôle futur et méthode de travail du Comité

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a décidé qu'un point intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » devait être régulièrement inscrit à l'ordre du jour des deux sous-comités afin de permettre l'examen de questions transversales [A/74/20, par. 321 h)].

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat intitulée « Gouvernance et méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires » (A/AC.105/C.1/L.384).

11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il faudrait examiner le point concernant l'échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique, en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-neuvième session (A/74/20, par. 261).

12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il faudrait examiner le point concernant l'échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-neuvième session (A/74/20, par. 261).

13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il faudrait examiner le point relatif au débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-neuvième session (A/74/20, par. 261).

14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il faudrait examiner le point relatif au débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-neuvième session (A/74/20, par. 261).

15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il faudrait examiner le point relatif au débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité à sa cinquante-neuvième session (A/74/20, par. 261).

À sa soixante-deuxième session, le Comité a approuvé la nomination, par la Belgique et la Grèce, d'Andrzej Misztal (Pologne) comme animateur et de Steven Freeland (Australie) comme vice-animateur des consultations informelles prévues pendant la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique (A/74/20, par. 258 et A/AC.105/1203, par. 278). Un projet de plan aux fins des consultations informelles prévues et les observations reçues des États membres du Comité seront présentés au Sous-Comité (A/74/20, par. 259).

16. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixantième session du Sous-Comité juridique

À sa cinquante-neuvième session, le Sous-Comité juridique proposera au Comité un projet d'ordre du jour provisoire pour sa soixantième session.

Colloque

À sa cinquante-huitième session, le Sous-Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque qui se tiendrait pendant sa cinquante-neuvième session (A/AC.105/1203, par. 282). Un colloque sur le thème « Droit de l'espace pour l'économie spatiale mondiale » se tiendra dans l'après-midi du 23 mars 2020.

Annexe

Organisation des travaux

1. Le calendrier des travaux du Sous-Comité juridique a été fixé de manière à offrir aux groupes de travail qui seront convoqués de nouveau au titre des points 6 et 7 a) de l'ordre de du jour le maximum de temps disponible.
2. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 4, intitulé « Débat général », peut, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu. En règle générale, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes, comme en a convenu le Comité à sa cinquante-quatrième session, en 2011 [A/66/20, par. 298 b)].
3. Conformément à la décision que le Comité avait prise à sa soixante et unième session d'inscrire à son ordre du jour un nouveau point intitulé « Programme "Espace 2030" », qui y demeurerait jusqu'à sa soixante-troisième session, en 2020 (A/73/20, par. 358 à 363), le Groupe de travail créé au titre de ce point se réunira pendant la cinquante-neuvième session du Sous-Comité avec des services d'interprétation mis à sa disposition. Le Groupe de travail sera saisi d'un document de travail présenté par son bureau sur un projet révisé de programme « Espace 2030 » et de plan de mise en œuvre (A/AC.105/C.2/L.316).
4. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Ce calendrier indique de manière générale les dates et heures auxquelles les points seront examinés au cours de la session. L'examen de tout point pourra être avancé, prolongé ou reporté en fonction des besoins du Sous-Comité et des contraintes d'organisation qui pourraient apparaître au cours de la session. À la demande du Comité, le calendrier comprend, pour la première fois, des informations sur les réunions des groupes de travail [A/74/20, par. 321 e)]. Les consultations informelles prévues sur le point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales », sont également indiquées.

Calendrier indicatif des travaux^a

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 23 au 27 mars 2020		
Lundi 23 mars	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection à la présidence Point 3. Déclaration de la présidence Point 4. Débat général	Colloque organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial sur le thème « Droit de l'espace pour l'économie spatiale mondiale »
Mardi 24 mars	Point 4. Débat général Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales Présentations techniques Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 4. Débat général Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales Présentations techniques Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mercredi 25 mars	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace^b</p> <p>Point 15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales</p> <p>Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales</p> <p>Présentations techniques</p> <p>Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace</p>	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 7 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique^c</p> <p>Point 7 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial</p> <p>Présentations techniques</p> <p>Réunion du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique</p>
Jeudi 26 mars	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 7 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique^c</p> <p>Point 7 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial</p> <p>Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales</p> <p>Présentations techniques</p>	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 7 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique^c</p> <p>Point 7 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial</p> <p>Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales</p> <p>Présentations techniques</p> <p>Réunion du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique</p>
Vendredi 27 mars	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace</p> <p>Point 14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites</p> <p>Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales</p> <p>Présentations techniques</p> <p>Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »</p>	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace</p> <p>Point 14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites</p> <p>Présentations techniques</p> <p>Réunion du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique</p>
Semaine du 30 mars au 4 avril 2020		
Lundi 30 mars	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace</p> <p>Point 14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites</p>	<p>Point 8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace</p> <p>Point 11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace,</p>

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
	Présentations techniques Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique Présentations techniques Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »
Mardi 31 mars	Point 8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace Point 11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique Présentations techniques Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace Point 11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique Présentations techniques
Mercredi 1 ^{er} avril	Point 10. Rôle futur et méthode de travail du Comité Point 12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique Point 16. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité Présentations techniques Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	Point 10. Rôle futur et méthode de travail du Comité Point 12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique Point 16. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité Présentations techniques
Jeudi 2 avril	Point 10. Rôle futur et méthode de travail du Comité Point 12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique Point 16. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité Présentations techniques	Adoption du rapport du Groupe de travail chargé du point 6 de l'ordre du jour ^b Adoption du rapport du Groupe de travail chargé du point 7 a) de l'ordre du jour ^c Adoption du rapport succinct du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » Adoption du rapport du Sous-Comité juridique Présentations techniques
Vendredi 3 avril	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

^a À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour [A/50/20, par. 169 b)].

^b Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 74/82 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la session pour examiner le point 6. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 6 le jeudi 2 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^c Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 74/82 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la session pour examiner le point 7 a). Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 7 a) le jeudi 2 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.
